

CAPEOS AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros
Siège social : 29 rue de Lorient 35000 RENNES
RCS Rennes 493 012 488

(ci-après la « Société »)

* * * * *

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Les soussignés,

| | |
|---|-----------------|
| La société SASU HERVE DAVOULT AUDIT détenant trente-cinq parts, ci | 35 parts |
| Représentée par M. Hervé DAVOULT | |
| Monsieur Marc PLANÇON , détenant trente parts, ci | 30 parts |
| La société SAS CAP INVEST 2 , détenant dix parts, ci | 10 parts |
| Représentée par M. Marc PLANÇON | |
| Monsieur Loïc BORDAGE , détenant dix parts, ci | 10 parts |
| Monsieur Yannick GAULTIER , détenant cinq parts, ci | 5 parts |
| Monsieur Vincent ROULLIER , détenant cinq parts, ci | 5 parts |
| Monsieur Nicolas GRINHARD , détenant cinq parts, ci | 5 parts |

Soit les seuls associés de la société **CAPEOS AUDIT**, détenant ensemble 100 parts, soit la totalité des titres émis par ladite Société,

Statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-27 du Code de commerce et de l'article 23 paragraphe 2 des statuts, étant déclaré à ce titre que l'ordre du jour de la présente réunion et le projet des décisions ci-après ont été communiqués aux associés préalablement à la présente réunion et qu'il a été fait droit à l'ensemble des demandes de chaque associé dans le cadre de son droit à l'information, chaque associé reconnaissant avoir disposé des pièces et informations nécessaires lui permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les projets de décisions soumis,

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- **Désignation de nouveaux cogérants**
- **Pouvoirs à donner**

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de désigner en qualité de nouveau cogérant de la Société, à compter de ce jour inclusivement et sans limitation de durée :

Monsieur Fabien JOUAN
Né le **2 novembre 1972** à **SAINT BRIEUC (22)**
De **nationalité française**
Demeurant (...)

Monsieur Fabien JOUAN exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires, professionnelles, statutaires et extrastatutaires qui lui sont applicables.

Le cas échéant, la rémunération du mandat de Monsieur Fabien JOUAN fera l'objet d'une décision collective ultérieure.

Monsieur Fabien JOUAN aura en outre droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation des justificatifs afférents, selon les modalités applicables à la gérance de la Société.

Monsieur Fabien JOUAN présent et intervenant, déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination, et qu'il est notamment dûment inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de désigner en qualité de nouveau cogérant de la Société, à compter de ce jour inclusivement et sans limitation de durée :

Monsieur Thomas PECHEU
Né le 24 février 1985 à SAINT-BRIEUC (22)
De nationalité française
Demeurant (...)

Monsieur Thomas PECHEU exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires, professionnelles, statutaires et extrastatutaires qui lui sont applicables.

Le cas échéant, la rémunération du mandat de Monsieur Thomas PECHEU fera l'objet d'une décision collective ultérieure.

Monsieur Thomas PECHEU aura en outre droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation des justificatifs afférents, selon les modalités applicables à la gérance de la Société.

Monsieur Thomas PECHEU présent et intervenant, déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination, et qu'il est notamment dûment inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt, d'enregistrement ou de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Les associés décident à l'unanimité que le présent acte sera déposé au Registre du Commerce et des sociétés dans une version anonymisée en vertu des dispositions de l'article R. 123-54-1 du code du commerce, donnent tous pouvoirs à la gérance pour sa signature, et requièrent du rédacteur des présentes l'établissement dudit acte et l'accomplissement de toute formalité à cet égard.

* * * * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou leur mandataire, et sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

Les soussignés conviennent expressément et requièrent du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé **par voie de signature électronique via l'application logicielle « DocuSign »** en application des articles 1366 et suivants du Code civil.

Les soussignés se dispensent réciproquement et dispensent le rédacteur des présentes d'établir un exemplaire original du présent acte par signataire. En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par chaque soussigné que :

- L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard de chaque signataire par la transmission électronique de celui-ci à l'ensemble des signataires.
- Le présent acte aura date certaine et entrera en vigueur à la date de signature par le dernier en date des signataires.

Acte établi pour répondre aux dispositions de l'article R. 123-54-1 du code du commerce (confidentialité des informations relatives au domicile personnel des personnes physiques mentionnées au registre du commerce et des sociétés)

| | |
|---|--|
| <p>SAS CAP INVEST 2 <i>Pour la société, M. Marc PLANÇON</i></p> <p>Signé par : Marc PLANCON E8E093B2BCCF405... 18-09-2025 09:45:29 CEST</p> | <p>SASU HERVE DAVOULT AUDIT <i>Pour la société, M. Hervé DAVOULT</i></p> <p>DocuSigned by:  000B4BA85B8041C... 16-09-2025 10:17:38 CEST</p> |
| <p>M. Marc PLANÇON</p> <p>Signé par : Marc PLANCON E8E093B2BCCF405... 18-09-2025 09:45:29 CEST</p> | <p>M. Loïc BORDAGE</p> <p>DocuSigned by:  167E238361B643F... 15-09-2025 19:28:10 CEST</p> |
| <p>M. Nicolas GRINHARD</p> <p>Signé par :  9E10D066D61041B... 15-09-2025 19:10:40 CEST</p> | <p>M. Yannick GAULTIER</p> <p>Signé par :  49F21276E319452... 16-09-2025 10:14:50 CEST</p> |
| <p>M. Vincent ROULLIER</p> <p>DocuSigned by:  0ED19774EEC74BF... 16-09-2025 08:58:37 CEST</p> | |
| <p>M. Fabien JOUAN <i>« bon pour acceptation des fonctions de gérant »</i></p> <p>DocuSigned by:  6B4A4A0CDBC549B... 18-09-2025 08:50:20 CEST</p> | <p>M. Thomas PECHEU <i>« bon pour acceptation des fonctions de gérant »</i></p> <p>Signé par :  A63AAA488A9A4D9... 17-09-2025 10:09:48 CEST</p> |